

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 11 Septembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 27 – **REPRESENTES** : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann, PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. MORMANN Nolann et Mme VIGNÉ Sandra.

OBJET : *Subvention pour les fournitures scolaires – année 2015.*

N° 2014 / 09 / 15

Vu l'avis favorable de la Commission Éducation – Enfance – Jeunesse et Formation du 5 Septembre 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de l'allocation accordée au titre de l'aide à l'achat des fournitures scolaires pour l'année 2015 à :

- 46,50 € par élève des classes de maternelles,
- 42,60 € par élève des classes élémentaires (dont 4,50 € pour l'achat de livres) ou CLIS,
- 32,20 € par élève des collèges, L.E.P., SEGPA ou ULIS.

Cette dépense sera versée sur la base des effectifs d'enfants bliinois scolarisés dans l'établissement au 1^{er} Novembre 2014.

Les paiements seront effectués sur les crédits ouverts au C/6067 du Budget Primitif 2015.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 22 Septembre 2014,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20140918-CM-2014-09-15-
DE
Date de télétransmission : 23/09/2014
Date de réception préfecture : 23/09/2014